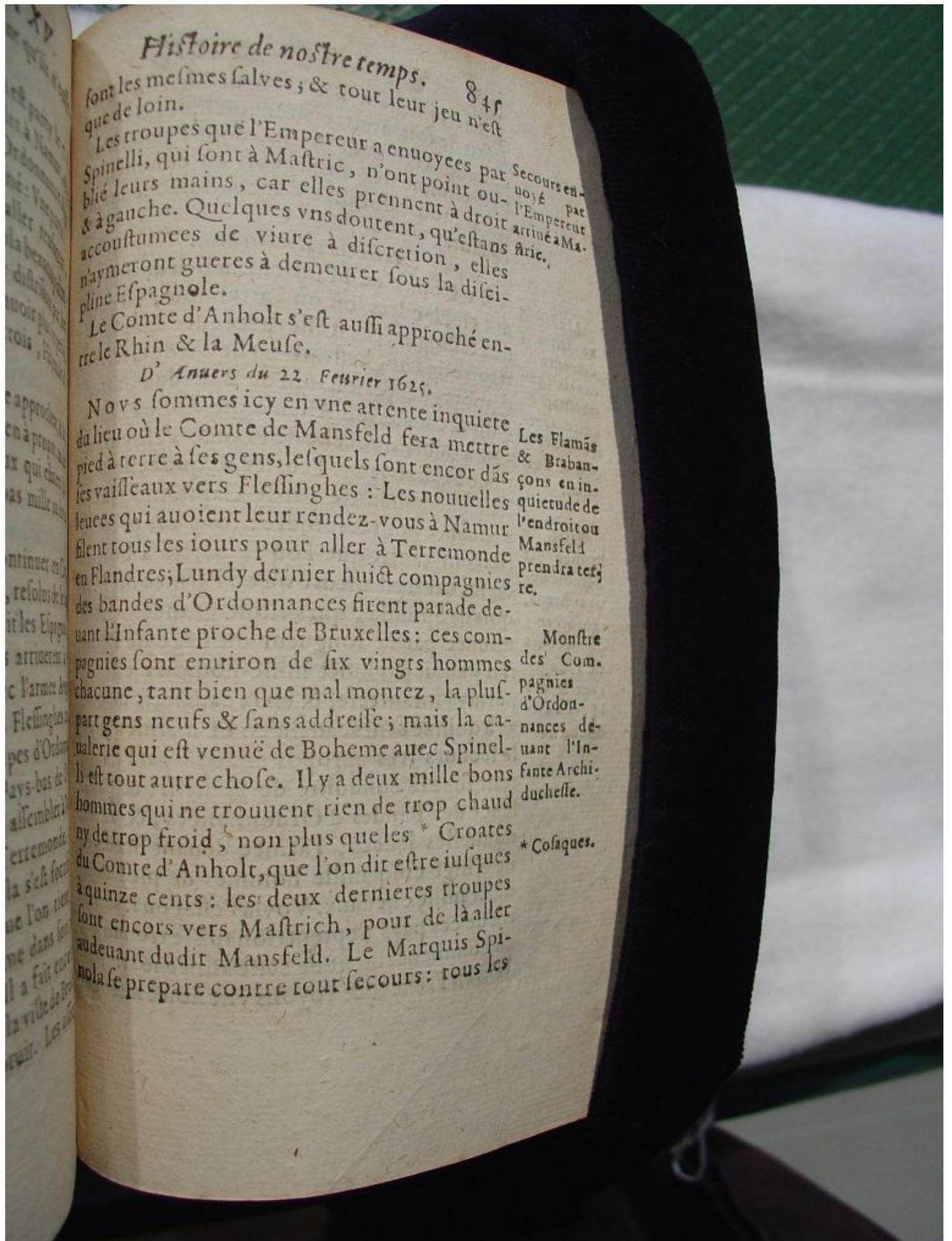


1624_845.jpg



Histoire de nostre temps.

845

font les mesmes salves; & tout leur jeu n'est que de loin.

Les troupes que l'Empereur a enuoyees par Spinelli, qui sont à Mastric, n'ont point oublié leurs mains, car elles prennent à droit & à gauche. Quelques vns doutent, qu'estans accoustumées de viure à discretion, elles n'aymeront gueres à demeurer sous la discipline Espagnole.

Secours enuoyé par l'Empereur arrivé à Mastric.

Le Comte d'Anholt s'est aussi approché entre le Rhin & la Meuse.

D' Anuers du 22. Feurier 1625.

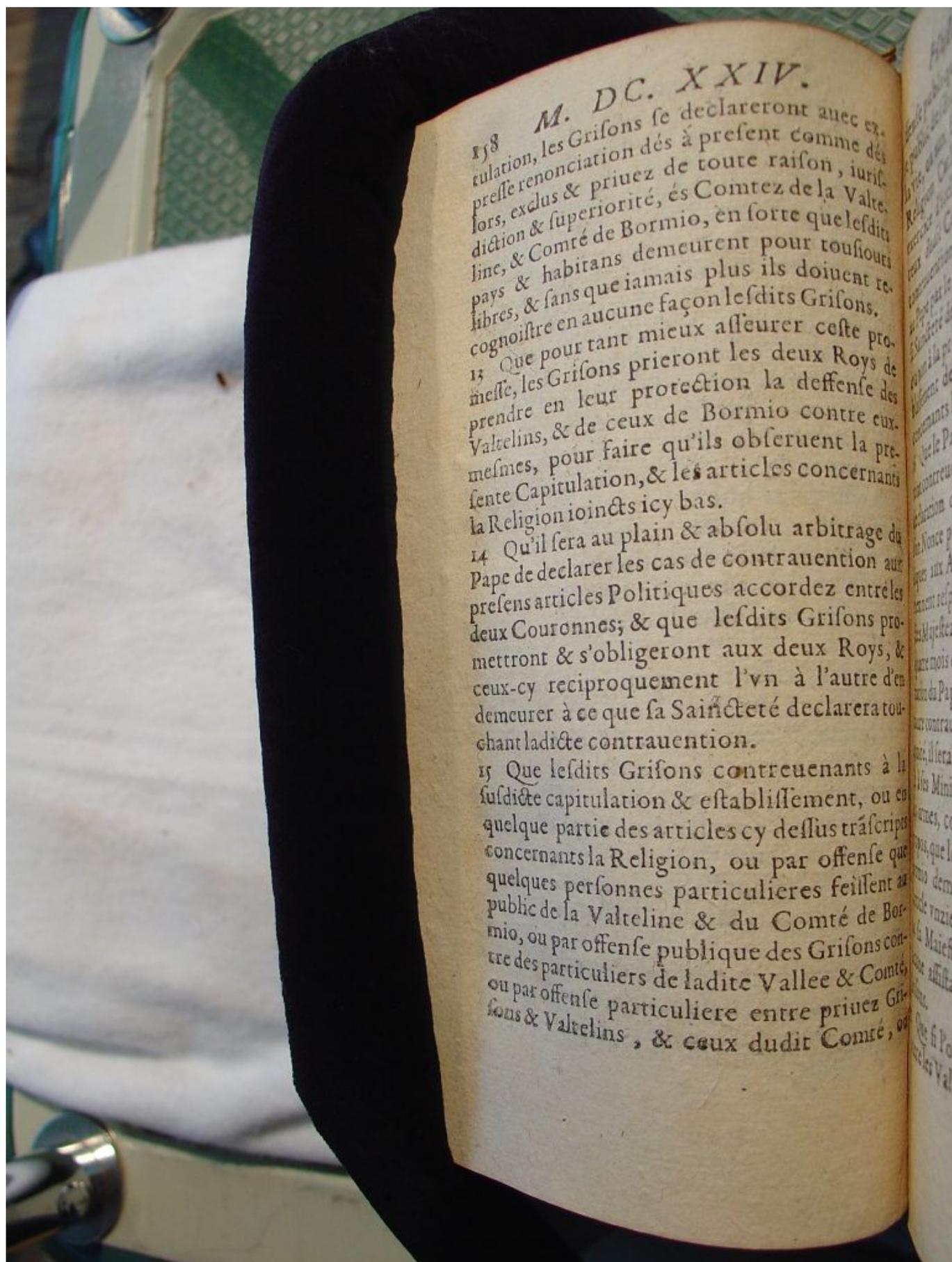
Nous sommes icy en vne attente inquiète du lieu où le Comte de Mansfeld fera mettre pied à terre à ses gens, lesquels sont encor dās les vaisseaux vers Flessinghes: Les nouvelles veues qui auoient leur rendez-vous à Namur filent tous les iours pour aller à Terremonde en Flandres; Lundy dernier huit compaignies des bandes d'Ordonnances firent parade devant l'Infante proche de Bruxelles: ces compaignies sont environ de six vingts hommes chacune, tant bien que mal montez, la plupart gens neufs & sans adresse; mais la cavalerie qui est venuë de Boheme avec Spinelli est tout autre chose. Il y a deux mille bons hommes qui ne trouuent rien de trop chaud ny de trop froid, non plus que les * Croates du Comte d'Anholt, que l'on dit estre iusques à quinze cents: les deux dernieres troupes sont encors vers Mastrich, pour de là aller au deuant dudit Mansfeld. Le Marquis Spinola se prepare contre tout secours: tous les

Les Flamans & Brabançons en inquietude de l'endroit ou Mansfeld prendra terre.

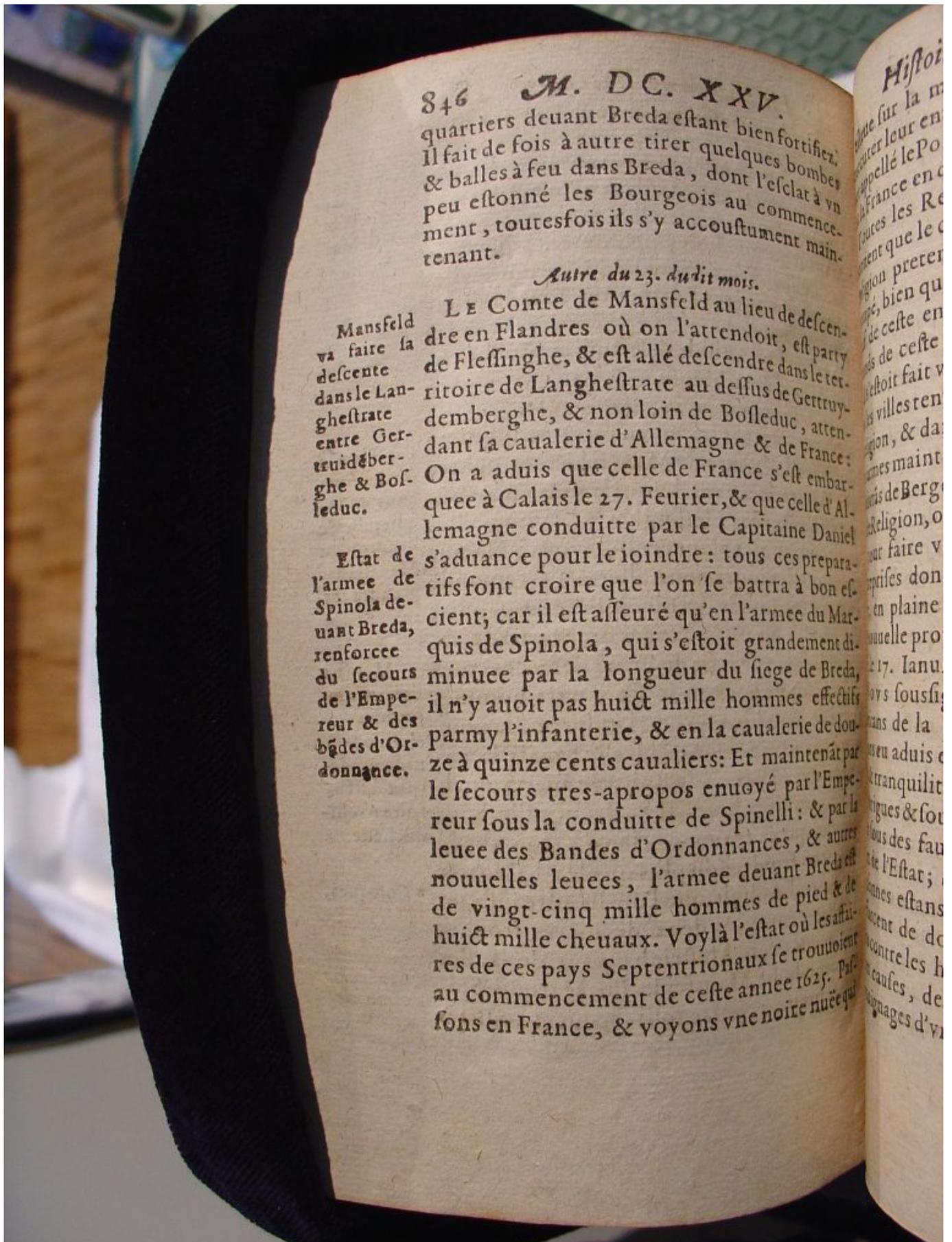
Monstre des Compagnies d'Ordonnances devant l'Infante Archiduchesse.

* Cosaques.

1624_158.jpg



1624_846.jpg



846 M. DC. XXV.

quartiers deuant Breda estant bien fortifiez.
Il fait de fois à autre tirer quelques bombes
& balles à feu dans Breda, dont l'esclat à vn
peu estonné les Bourgeois au commence-
ment, toutesfois ils s'y accoustument main-
tenant.

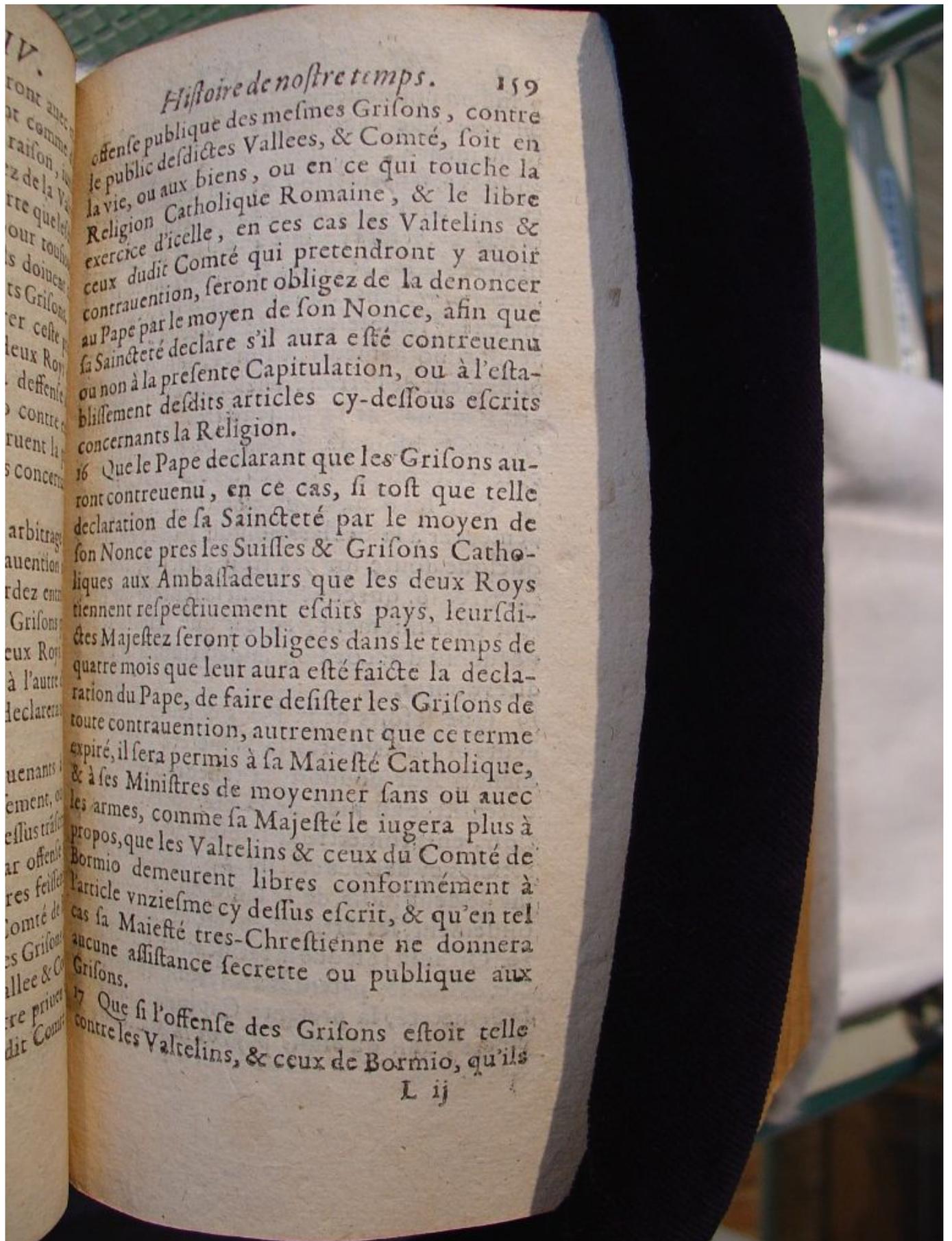
Autre du 23. dudit mois.

Mansfeld
va faire sa
descente
dans le Lan-
ghelstrate
entre Ger-
truidber-
ghe & Bos-
leduc.

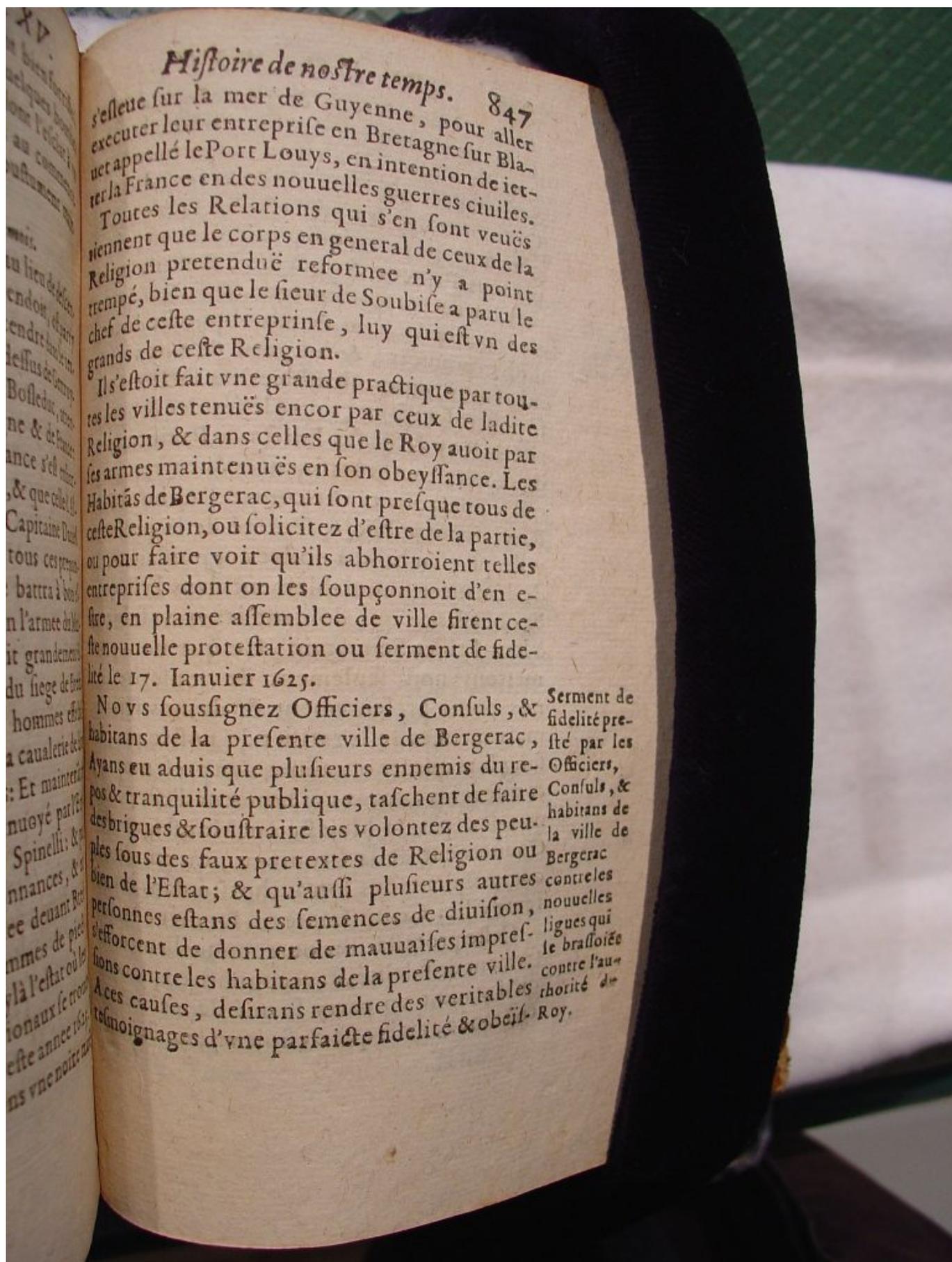
Etat de
l'armee de
Spinola de-
uant Breda,
renforcee
du secours
de l'Empe-
reur & des
b̄des d'Or-
donnance.

LE Comte de Mansfeld au lieu de descen-
dre en Flandres où on l'attendoit, est party
de Flessinghe, & est allé descendre dans le ter-
ritoire de Langhelstrate au dessus de Gertruy-
demberghe, & non loin de Bosleduc, atten-
dant sa caualerie d'Allemagne & de France:
On a aduis que celle de France s'est embar-
quee à Calais le 27. Feurier, & que celle d'Al-
lemagne conduite par le Capitaine Daniel
s'aduanee pour le ioindre: tous ces prepara-
tifs font croire que l'on se battra à bon es-
ciant; car il est assure qu'en l'armee du Mar-
quis de Spinola, qui s'estoit grandement di-
minuee par la longueur du siege de Breda,
il n'y auoit pas huit mille hommes effectifs
parmy l'infanterie, & en la caualerie de dou-
ze à quinze cents caualiers: Et maintenant par
le secours tres-apropos enuoyé par l'Empe-
reur sous la conduite de Spinelli: & par la
leuee des Bandes d'Ordonnances, & autres
nouuelles leuees, l'armee deuant Breda est
de vingt-cinq mille hommes de pied & de
huit mille cheuaux. Voylà l'estat où les affai-
res de ces pays Septentrionaux se trouuoient
au commencement de ceste annee 1625. Par
sons en France, & voyons vne noire nuée qui

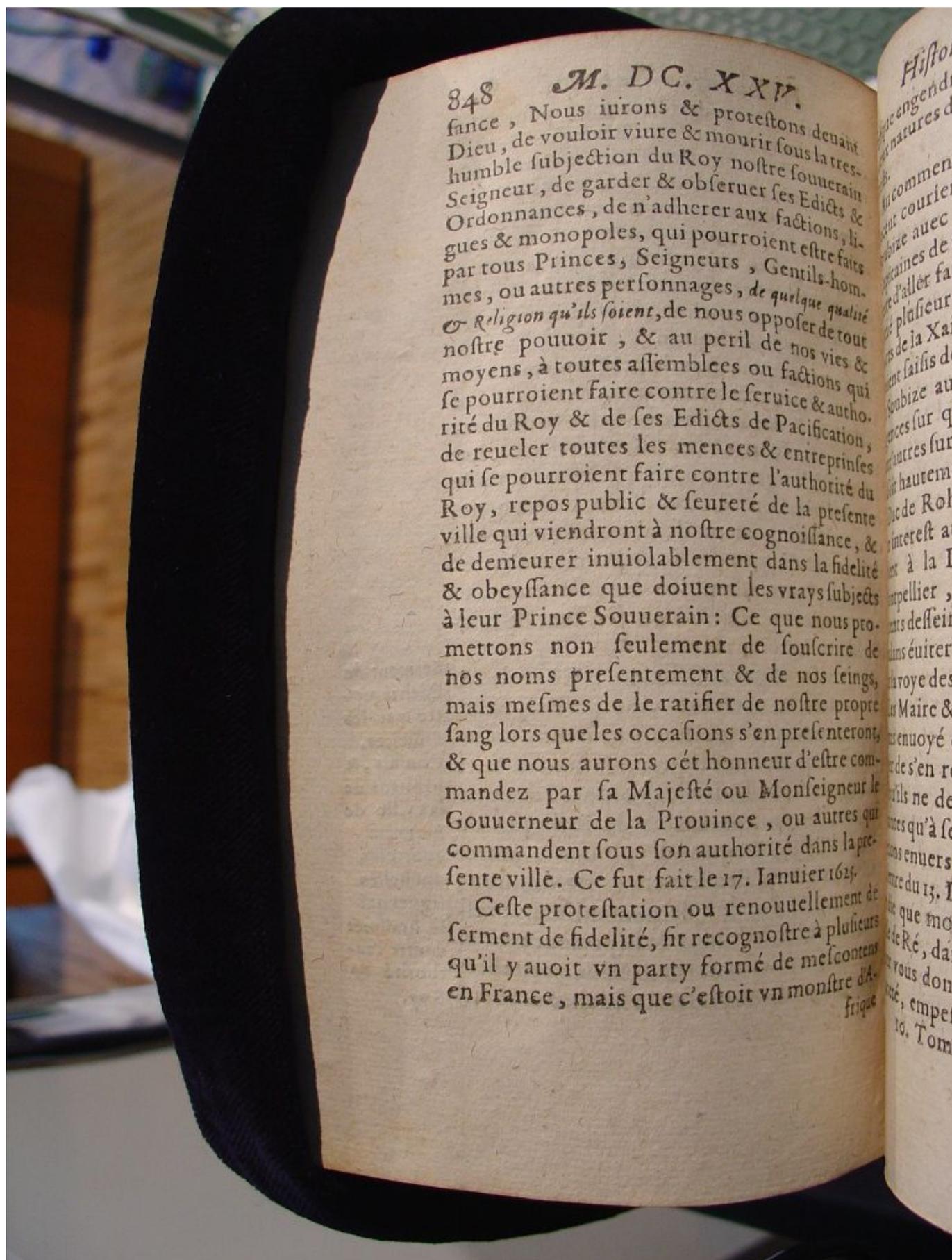
1624_159.jpg



1624_847.jpg



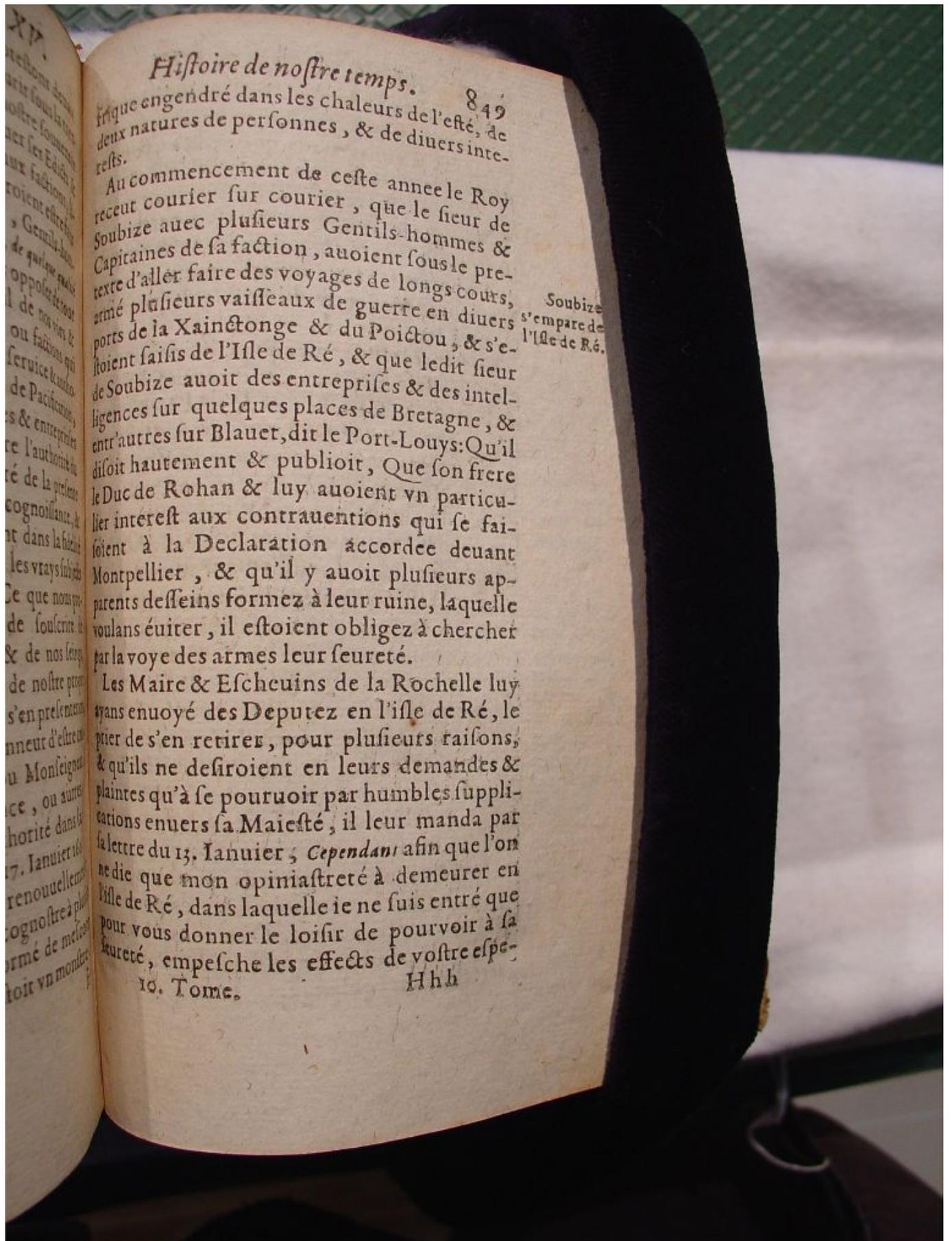
1624_848.jpg



848 M. DC. XXV.
fance, Nous iurons & protestons deuant
Dieu, de vouloir viure & mourir sous la tres-
humble subjection du Roy nostre souuerain
Seigneur, de garder & obseruer ses Edicts &
Ordonnances, de n' adherer aux factions, li-
gues & monopoles, qui pourroient estre faits
par tous Princes, Seigneurs, Gentils-hom-
mes, ou autres personages, de quelque qualite
& Religion qu'ils soient, de nous opposer de tout
nostre pouuoir, & au peril de nos vies &
moyens, à toutes assemblees ou factions qui
se pourroient faire contre le seruice & autho-
rite du Roy & de ses Edicts de Pacification,
de reueler toutes les menées & entreprises
qui se pourroient faire contre l'autorité du
Roy, repos public & seureté de la presente
ville qui viendront à nostre cognoissance, &
de demeurer inuiolablement dans la fidelité
& obeysance que doiuent les vrayz subjects
à leur Prince Souuerain: Ce que nous pro-
mettons non seulement de soucrire de
nos noms presentement & de nos seings,
mais mesmes de le ratifier de nostre propre
sang lors que les occasions s'en presenteront,
& que nous aurons cét honneur d'estre com-
mandez par sa Majesté ou Monseigneur le
Gouuerneur de la Prouince, ou autres qui
commandent sous son autorité dans la pre-
sente ville. Ce fut fait le 17. Ianvier 1624.

Ceste protestation ou renouvellement de
serment de fidelité, fit recognoistre à plusieurs
qu'il y auoit vn party formé de mescontens
en France, mais que c'estoit vn monstre d'A-
frique

1624_849.jpg



Histoire de nostre temps.

849

Fréque engendré dans les chaleurs de l'esté, de
deux natures de personnes, & de diuers inte-
rests.

Au commencement de ceste annee le Roy
receut courier sur courier, que le sieur de
Soubize avec plusieurs Gentils-hommes &
Capitaines de sa faction, auoient sous le pre-
texte d'aller faire des voyages de longs cours,
armé plusieurs vaisseaux de guerre en diuers
ports de la Xainctonge & du Poictou, & s'e-
stoient saisis de l'Isle de Ré, & que ledit sieur
de Soubize auoit des entreprises & des intel-
ligences sur quelques places de Bretagne, &
entr'autres sur Blauet, dit le Port-Louys: Qu'il
disoit hautement & publioit, Que son frere
le Duc de Rohan & luy auoient vn particu-
lier interest aux contrauentions qui se fai-
soient à la Declaration accordée deuant
Montpellier, & qu'il y auoit plusieurs ap-
parens desseins formez à leur ruine, laquelle
voulans éuiter, il estoient obligez à chercher
par la voye des armes leur seureté.

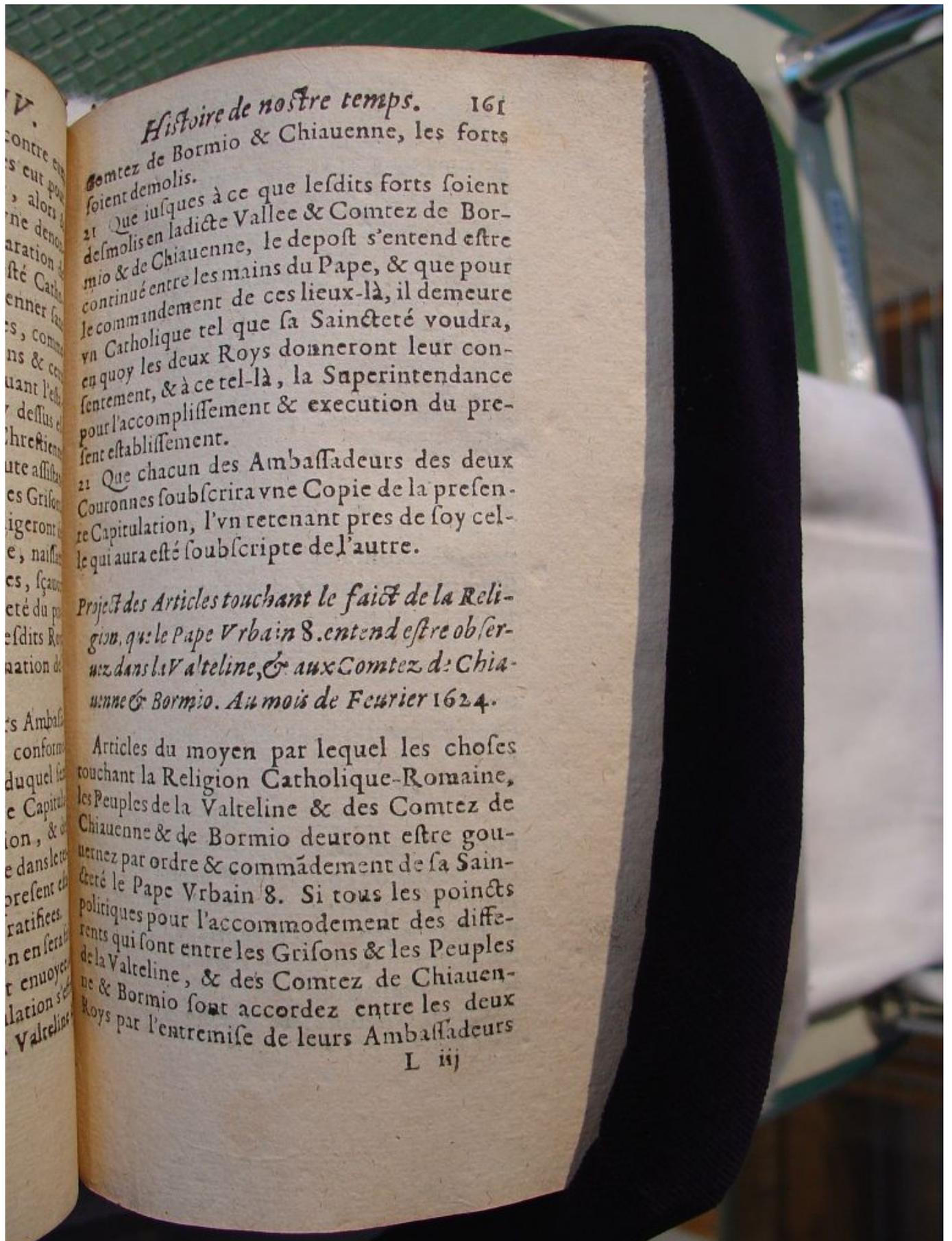
Les Maire & Escheuins de la Rochelle luy
en auoyent enuoyé des Deputez en l'isle de Ré, le
prier de s'en retirer, pour plusieurs raisons,
& qu'ils ne desiroient en leurs demandes &
plaintes qu'à se pouruoir par humbles suppli-
cations enuers sa Maiesté, il leur manda par
sa lettre du 13. Ianuier, *Cependant* afin que l'on
ne die que mon opiniastreté à demeurer en
l'isle de Ré, dans laquelle ie ne suis entré que
pour vous donner le loisir de pouruoir à sa
seureté, empesche les effects de vostre espe-
rance.

10. Tome.

H h h

Soubize
s'empare de
l'Isle de Ré.

1624_161.jpg



Histoire de nostre temps. 161

Comtez de Bormio & Chiaienne, les forts soient demolis.

21 Que iusques à ce que lesdits forts soient desmolis en ladicte Vallee & Comtez de Bormio & de Chiaienne, le deposit s'entend estre continué entre les mains du Pape, & que pour le commandement de ces lieux-là, il demeure vn Catholique tel que la Saincteté voudra, en quoy les deux Roys donneront leur consentement, & à ce tel-là, la Superintendance pour l'accomplissement & execution du present établissement.

21 Que chacun des Ambassadeurs des deux Couronnes soubscrira vne Copie de la presente Capitulation, l'vn retenant pres de soy celle qui aura esté soubscripte de l'autre.

Proiect des Articles touchant le faict de la Religion, qu: le Pape Urbain 8. entend estre obseruez dans la Valteline, & aux Comtez de Chiaienne & Bormio. Au mois de Feurier 1624.

Articles du moyen par lequel les choses touchant la Religion Catholique-Romaine, les Peuples de la Valteline & des Comtez de Chiaienne & de Bormio deuront estre gouvernez par ordre & commandement de la Saincteté le Pape Urbain 8. Si tous les poincts politiques pour l'accommodement des differents qui sont entre les Grisons & les Peuples de la Valteline, & des Comtez de Chiaienne & Bormio sont accordez entre les deux Roys par l'entremise de leurs Ambassadeurs

1624_162.jpg

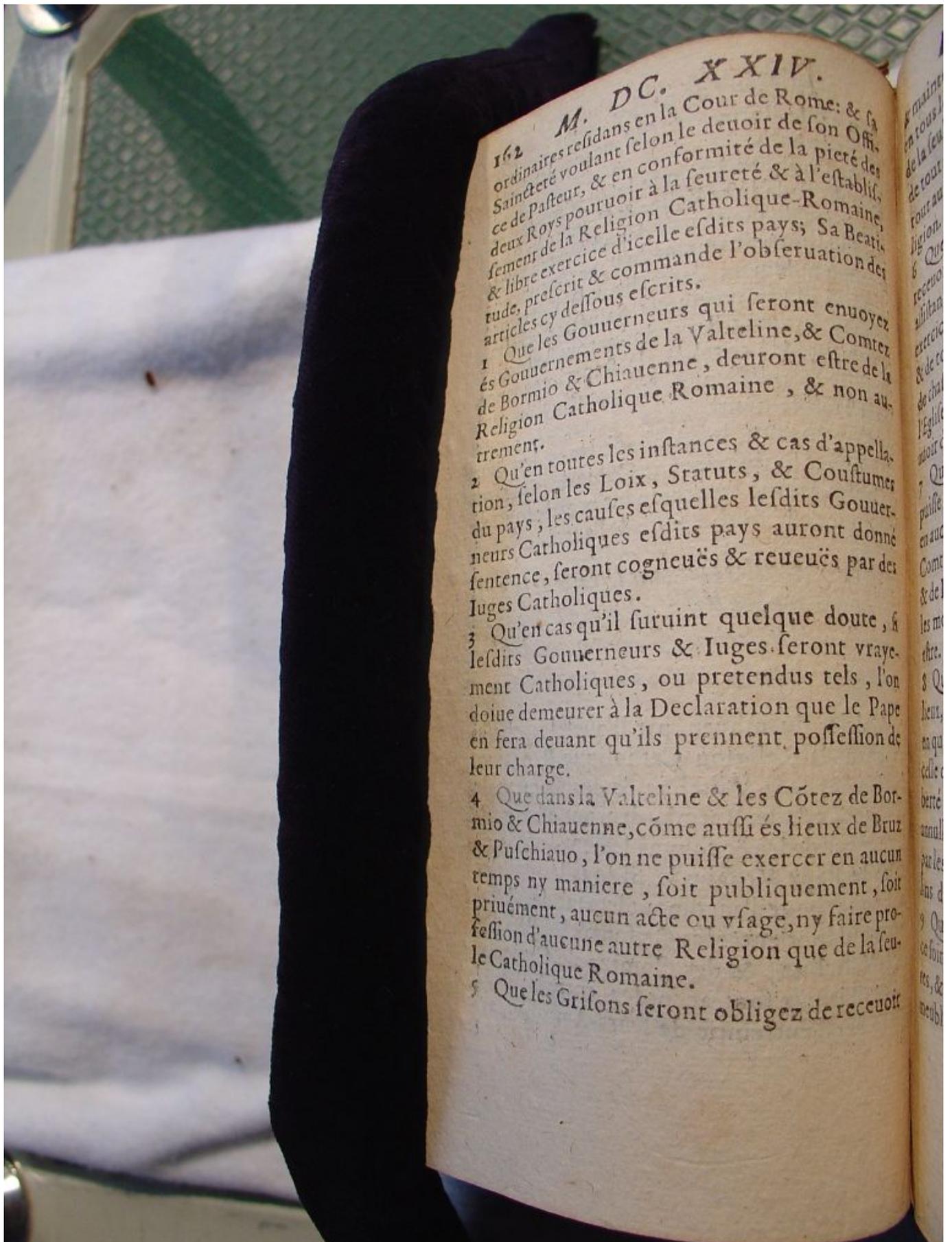


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan